

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'irrigation 2020 : premières mesures de limitation des prélèvements d'eau

Globalement, la situation hydrologique du département de la Dordogne reste favorable, notamment grâce aux précipitations régulières et excédentaires du mois de juin.

Cependant, la tendance des débits est à la baisse. Les grands axes, conservent des débits satisfaisants, mais certains de leurs plus petits affluents ont franchi les premiers seuils de restriction, notamment dans le Sarladais, qui a été globalement moins arrosé que le reste du département.

Ainsi, le Céou (amont et aval), le Cern : la Germaine, la Melve, le Lizabel et la Borrèze ont atteint le seuil d'alerte depuis guelques jours. Le Tournefeuille a atteint le seuil d'alerte renforcée.

Cette situation a conduit le Préfet de la Dordogne à prendre le premier arrêté de limitation des usages de l'eau, applicable à compter du 3 juillet 2020 à 8h00 :

- Céou amont. Céou aval, Cern, Germaine, Melve. Lizabel et Borrèze: ALERTE (interdiction de prélèvement = 1 jour par semaine) ;
- Tournefeuille: ALERTE RENFORCEE (interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine);

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 7 juillet 2020 à la préfecture.

Bureau de la communication interministérielle Tél: 05 53 02 24 07 - 05 53 02 24 38

Port: 06 22 64 43 84

Courriel: pref-communication@dordogne.gouv.fr







